



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4118

Demande d'application d'une gratuité partielle de la mise à disposition du Vélodrome G Prévelal et des jeux du boudrome du Parc, sis Parc de la Tête d'Or à Lyon 6ème, dans le cadre de l'organisation du meeting "GDP Vendôme"

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4118 - DEMANDE D'APPLICATION D'UNE GRATUITE PARTIELLE DE LA MISE A DISPOSITION DU VELODROME G PREVERAL ET DES JEUX DU BOULODROME DU PARC, SIS PARC DE LA TETE D'OR A LYON 6EME, DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU MEETING "GDP VENDOME" (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du vélodrome Georges Préveral ainsi que d'un boulodrome dédié au sport boule composé d'un bâtiment et d'aires de jeux adaptées à la pratique de la boule Lyonnaise, situés l'un et l'autre au sein du Parc de la tête d'Or, sis place du Général Leclerc à Lyon 6ème. Ces biens immobiliers, appartenant à son domaine public, sont répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 06016, sur un terrain référencé au cadastre sous le numéro AC1

Le meeting GDP Vendôme est une compétition internationale de boule Lyonnaise accueillant des équipes de haut niveau venant de différents pays d'Europe et d'Afrique : France, Croatie, Slovénie, Tunisie, Suisse, Monaco.

L'édition 2018 est organisée en trois étapes, chacune sur un week-end : Bessenay (14 et 15 avril), Lyon Tête d'Or (30 juin et 1<sup>er</sup> juillet) et Saint Vulbas (8 et 9 septembre).

Par ailleurs, des initiations à destination du grand public ont été mises en place sur les jeux du boulodrome du parc de la tête d'Or.

Ces initiations, ainsi que les compétitions dans l'enceinte du vélodrome étaient accessibles librement à tout public.

Par son envergure, cet évènement concourt à la promotion de l'activité sportive et au développement de la pratique sportive de la boule Lyonnaise auprès des Lyonnais.

Par voie conventionnelle, la Ville de Lyon a consenti au profit de la société GDP Vendôme Events, organisateur de l'évènement, la mise à disposition du 22 juin au 3 juillet 2018 inclus des biens suivants :

- Le vélodrome Georges Préveral pour l'aménagement des aires de jeux principales avec tribunes et des équipements annexes ;
- Les abords du vélodrome pour l'accueil des espaces VIP et organisateurs ;
- Les jeux du boulodrome du Parc de la tête d'Or pour l'organisation des rencontres qualificatives ainsi que pour des activités de promotion et d'initiation au sport boule lyonnaise à destination du public.

Cette convention d'occupation temporaire a été établie moyennant une redevance de 21 545 € (vingt et un mille cinq cent quarante-cinq euros) pour la durée de l'occupation, qui s'élève à 12 jours, payable à terme échu. A ce jour, cette redevance n'a pas été mise en recouvrement.

Néanmoins, cet événement répond à un intérêt public local en contribuant à la promotion et au développement de la pratique sportive de la boule lyonnaise auprès des Lyonnais.

La portée internationale de la manifestation contribue par ailleurs au rayonnement international de la Ville tout en promouvant le développement de la pratique sportive de la boule lyonnaise à l'étranger.

L'organisateur s'investit fortement dans le développement de la pratique sportive de la boule lyonnaise, conformément à la politique conduite par monsieur l'adjoint aux sports et aux grands événements, en apportant notamment un soutien financier direct à plusieurs clubs Lyonnais. Ainsi, aucun tarif d'entrée n'a été appliqué pour les participants de l'événement, qu'ils soient visiteurs ou membre d'une équipe.

Il vous est dès lors proposé d'agréer une demande de gratuité partielle pour cette occupation domaniale s'élevant à 11 045 €(onze mille et quarante-cinq euros). La mise à disposition sera effectivement consentie pour une redevance de 10 500 €(dix mille et cinq cents euros) pour la durée totale de l'occupation.

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La gratuité partielle de la mise à disposition temporaire du vélodrome G Préveral et des jeux du boulo-drome du Parc, sis Parc de la Tête d'Or à Lyon 6<sup>ème</sup>, dans le cadre de l'organisation du meeting « GDP Vendôme », à la société GDP, aux conditions sus évoquées est approuvée.

2. Cette mise à disposition sera consentie moyennant le paiement d'une redevance de 10 500 €(dix mille et cinq cents euros) pour la durée totale de l'occupation (du 22 juin au 3 juillet 2018 inclus). La somme de 11 045 €(onze mille et quarante-cinq euros) ne sera pas mise en recouvrement.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY